

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1292-2020

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 5 mai 2020, a adopté le règlement suivant :

N° 1292-2020 ***Amendement au règlement n° SQ-900-01 relatif à la circulation et stationnement, de façon à modifier l'annexe « A » - Arrêts obligatoires***

Il est décrété par ce règlement de modifications que le service des travaux publics est autorisé à placer des panneaux de signalisation pour l'ajout d'arrêts obligatoires sur différentes voies de circulation de la municipalité.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Une version numérique est disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : stesophie.ca/Assemblees-municipales.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7^e jour du mois de mai 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.saintesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 7 mai 2020.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 7^e jour du mois de mai 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe